

# Ville de Desvres



## Assainissement Non Collectif

### **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

### **Exercice 2024**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le



ID : 062-216202689-20250930-2025093002-DE

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☒ communal  
☐ intercommunal

- Nom de la collectivité : Desvres
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

|                                               | Oui                                 | Non                      |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Contrôle de raccordement (installation/vente) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Contrôle de fonctionnement                    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Desvres
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation\* : 09/07/2001 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation\* : 25/03/2013. ☐ Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux
- Date de début de contrat : 17/05/2013
- Date de fin de contrat initial : 31/03/2025
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2025
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- avenant n° 1 adopté par le Conseil Municipal le 14/03/24 exécutoire le 24/03/23 – prolongation du contrat de 9 mois et intégration de prestations en lien avec les nouveaux équipements pour l'assainissement collectif + facturation semestrielle.
- Nature exacte de la mission du prestataire : contrôle de conformité (installation – fonctionnement – vente)

\* Approbation en assemblée délibérante

## Nombre d'abonnés

Un croisement des données en 2024 entre Véolia Eau et la Ville de Desvres a été effectué en fonction du plan de zonage établi pour le territoire.

Le service public d'assainissement non collectif concerne 35 habitations au 31/12/2024.

Les enquêtes de contrôle seront faites en 2025.

## Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

### Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

- La délibération du 25/03/2013 effective le 11/04/2013 et du 14/03/2023 effective le 24/03/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement
- La délibération du 25/03/2013 effective le 11/04/2013 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 14/03/24 exécutoire le 24/03/23 – avenant n° 1 - prolongation du contrat de 9 mois et intégration de prestations en lien avec les nouveaux équipements pour l'assainissement collectif + facturation semestrielle.

|                                                                                                           | Unité | Prix unitaire<br>en € HT |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------------------|
| C0 Contrôle de conception des installations neuves ou à réhabiliter                                       | Unité | 45.00 €                  |
| C1 Contrôle de réalisation des installations neuves ou à réhabiliter                                      | Unité | 90.00 €                  |
| C2 Diagnostic et contrôle de bon fonctionnement et de l'entretien                                         | Unité | 75.00 €                  |
| C3 Contrôle périodique de vérification de fonctionnement et de l'entretien                                | Unité | 62.00 €                  |
| C4 Contrôle de bon fonctionnement et de l'entretien dans le cadre des cessions immobilières et leur suivi | Unité | 120.00 €                 |
| C4 B – Contre –visite éventuelle                                                                          | Unité | 45.00 €                  |
| C5 Analyse                                                                                                | Unité | 60.00 €                  |

Valeurs au 01/01/2013

Recettes de la collectivité : NEANT

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) : VOIR RAD 24